



EXTRAIT DU REGISTRE DES CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

Berger
Levrault

ID : 066-216602177-20250924-DELIB4220252-DE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 19/09/2025

Date d'affichage : 19/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, DUFOUR Laurence, GERBAUD Grégory, FERNANDEZ Pierre, HITA José, KNAFF Barbara, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absents : BOUDON Matthieu, JULIAN Vanessa, MONTOYA Cécile.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme ALBERT Jeannine, Mme MIR Laure à M. ATTARD Rémy.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°42/2025 : COMMANDE ANNUELLE A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Pour mieux répondre ensemble à l'enjeu d'adaptation et de développement durable de nos territoires, le Département a décidé de poursuivre sa politique volontariste au service des communes concernant la fourniture de plants par le service de la pépinière, considérant la participation indéniable du végétal dans les mécanismes de régulation des températures.

Sans préjuger de l'évolution de la situation dans les mois à venir, les effets palpables du changement climatique sur notre territoire imposent de poursuivre et d'accélérer l'évolution de nos pratiques.

L'accompagnement par le Département à la réalisation des projets d'espaces verts, à travers la fourniture de plants d'arbres et arbustes issus de la pépinière départementale s'inscrit pleinement dans cette orientation.

La liste des végétaux proposés privilégie les essences locales adaptées à notre climat, à notre paysage et résistantes aux périodes de sécheresse.

Monsieur le Maire propose de passer commande, comme chaque année, auprès de la pépinière départementale.

Les végétaux permettront de poursuivre le programme d'embellissement et d'entretien des espaces verts communaux ainsi que le programme de re-végétalisation des zones urbanisées.

Les besoins ont été établis en collaboration avec les services techniques communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de passer commande d'arbres, arbustes et plantes à la pépinière départementale au titre de l'année 2025 afin de poursuivre le programme d'embellissement et d'entretien des espaces verts ainsi que le programme de re-végétalisation des zones urbanisées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

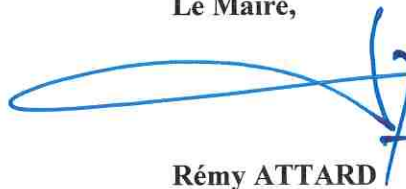
**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

La secrétaire de séance,



Laurence DUFOUR

Le Maire,



Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 29/09/2025
- Affichage le : 29/09/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr